



NEUVILLE EN SEL CHARTRE D'ADHESION

Le SEL est un système d'échange qui s'inscrit dans la perspective d'une alternative au système économique actuel, il participe à la transition vers une société plus juste, respectueuse des êtres humains et de l'environnement.

Article 1 :

Affirmer : « le lien est plus important que le bien »

Article 2 :

Echanger dans le respect, l'intérêt mutuel et collectif, en développant des pratiques d'échanges. La valeur de ces échanges est basée sur le temps, exprimés en unités locales et de manière équitable.

Article 3 :

Révéler, connaître, valoriser et transmettre des savoirs, des savoir-faire et l'expérience par l'échange, la coopération, la solidarité, la réciprocité et le savoir être.

Article 4 :

S'inscrire dans une dynamique des prises de conscience de son impact sur l'environnement, éviter la surconsommation.

Article 5 :

Fonctionner en toute indépendance vis-à-vis de parti politique et des mouvements religieux. Exclure tout propos et comportement discriminatoires.

Article 6 :

Choisir de manière délibérée de privilégier la relation humaine

Article 7 :

Le SEL « Neuville en SEL » utilise la PLUME.

©-----

Récépissé signature charte NEUVILLE EN SEL

Je reconnais avoir pris connaissance de la charte ci-dessus et l'accepter.

Nom et prénom :

Date :

Signature :